Avis de sociétés

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE CELLCOM

Siège Social : 25, rue de l'Artisanat Charguia II - 2080 Tunis

APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES

1- Objet :

En application de la loi n° 2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement et de la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au Conseil d'Administration et au Conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires, CELLCOM lance un appel à candidature pour la désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein de son Conseil d'Administration.

A cet effet, la société CELLCOM informe ses actionnaires que la désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein de son Conseil d'Administration aura lieu par voie d'élection lors d'une Assemblée Élective qui sera convoquée dans un délai maximum de dix (10) jours qui suivent la date de clôture de l'appel à candidature.

Cette Assemblée sera convoquée par un avis sur le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier et sur le site web de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis vingt-et-un (21) jours au moins avant la date de sa tenue, et sera réservée aux actionnaires minoritaires.

On entend par actionnaires minoritaires, les actionnaires personnes physiques détenant individuellement au plus 0,5 % du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus 5% du capital.

CELLCOM soumettra cette désignation à la ratification de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

2- Conditions de participation :

Le candidat éligible à ce poste doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétences et d'expériences adaptées à ses fonctions.

Il doit être une personne physique et se conformer aux conditions suivantes :

- Jouir de ses droits civils
- Justifier d'une participation individuelle dans le capital de CELLCOM ne dépassant pas 0,5%.

- Être titulaire, au moins, d'une maitrise (ou un diplôme équivalent) et d'une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans les domaines de télécommunication ou de distribution.
- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales, tel que modifié par la loi n°2016-36 du 29 Avril 2016.
- Ne pas avoir, au jour du dépôt de la candidature, un intérêt direct ou indirect avec CELLCOM, ses actionnaires autres que minoritaires, ou ses administrateurs, de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts.
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années précédant le dépôt de candidature Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, ou salarié de CELLCOM ou d'une société appartenant au même groupe.
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire ou Directeur Général unique d'une société dans laquelle CELLCOM est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint de CELLCOM (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou un salarié de CELLCOM est administrateur ou membre du conseil de surveillance.
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du Président du Conseil d'Administration, Directeur Général, Directeur Général Adjoint ou salarié de CELLCOM ou d'une société appartenant au même groupe.
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la société concernée.
- Ne pas être, en même temps, membre du Conseil d'Administration d'une autre société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe.
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint ou Président du Directoire ou Directeur Général unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec CELLCOM ou une société concurrente.
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

Ne peuvent être candidat au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires :

- Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées aux articles 193 du code des sociétés commerciales, tel que modifié par la loi n°2016-36 du 29 Avril 2016.
- Les personnes ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent.
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.
- Les personnes siégeant, le jour du dépôt du dossier de candidature, à plus de trois Conseils d'Administration ou Conseils de Surveillance en qualité de membre indépendant ou de représentant des actionnaires minoritaires.

3- Dossier de candidature :

Les dossiers de candidature doivent se présenter comme suit :

- Une demande au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration
- Une copie de la carte d'identité nationale
- Une fiche de candidature (Annexe 1)
- Un C.V détaillé
- Une attestation de propriété des actions détenues délivrée par l'intermédiaire en bourse chez lequel les titres sont inscrits en compte ou par le teneur du registre des actionnaires de CELLCOM
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la Décision Générale du Conseil du Marché Financier N°23 du 10 mars 2020 et le présent appel à candidature (Annexe 2) ;
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature.

4- Dépôt des candidatures :

Les dossiers de candidature doivent être envoyés dans une enveloppe libellée au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la société CELLCOM et portant la mention ***: « Ne pas ouvrir / Appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant les petits porteurs»*** et parvenir par porteur ou par lettre recommandée avec accusé de réception ou par rapide poste à :

La société CELLCOM, 25 Rue de l'Artisanat Charguia II - 2080 Tunis

Le cachet du bureau d'ordre faisant foi.

La date limite de réception des dossiers de candidature est le **15 février 2027 à 17H00**.

5- Choix du candidat :

Dès la clôture de l'appel à candidature, la société transmet, pour avis, au Conseil du Marché Financier la liste préliminaire des candidats admis à concourir.

Le Conseil du Marché Financier peut refuser tout candidat inscrit sur la liste qui ne respecte pas les dispositions de la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n°23.

Dans un délai max de Dix (10) jours qui suivent la clôture de l'appel à candidature, les actionnaires minoritaires seront convoqués en Assemblée Élective. L'avis de convocation de l'Assemblée Élective sera publié sur le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier et sur le site web de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Élective.

La liste des candidats sera mise à la disposition des actionnaires avant la tenue de cette Assemblée Élective.

L'Assemblée Élective se réunit et délibère conformément aux dispositions des articles 22 à 28 de la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 mars 2020.

La désignation du représentant des actionnaires minoritaires par l'assemblée élective sera soumise à la ratification de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

ANNEXE 1

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

AU POSTE D'ADMINISTRATEUR

REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES

Si vous souhaitez postuler au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires, veuillez remplir le formulaire ci-dessous :

Nom et Prénom:.....
Année de naissance..... Adresse :
.....Code Postal :.....
Ville..... Téléphone :..... Adresse e-mail.....

Formation académique du candidat
…….…….....
.....

Profession actuelle ou passée: ..... Secteur d'activité : ..... Nombre d'actions détenues : ..... Etes-vous administrateur dans une autre société ?

□Oui □Non □Non, je l'ai été
Si oui merci de préciser pour quelle(s) société(s) .....
.....
.....

Pourquoi souhaitez-vous participer au Conseil d'Administration de Cellcom ?
.....
.....
.....

Ce formulaire est adressé à la société Cellcom qui vous informera, dans les meilleurs délais, de la suite donnée à votre candidature.

La société Cellcom est seule destinataire des informations nominatives recueillies ici.

Fait à ..... Le.....

Signature

ANNEXE 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné :

Nom et Prénom :

N° CIN :

Demeurant à :

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant des petits porteurs au sein du Conseil d'Administration de la société « CELLCOM », Déclare formellement sur l'honneur :

- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales ainsi que les interdictions mentionnées au sein de l'appel à candidature,

- Répondre aux critères d'éligibilité prévus par la Décision Générale n°23 du Conseil du Marché Financier et l'appel à candidature, et

- Que les informations fournies dans mon Curriculum Vitae sont sincères et exactes.

Signature